

IMPORTANT

Vos démarches

- > Remplir **SOIGNEUSEMENT** le **formulaire ci-joint**, avec toutes les pièces justificatives nécessaires
- > Déposer votre dossier complet au secrétariat du collège en respectant **IMPÉRATIVEMENT les délais exigés et figurant sur le formulaire**

Dates limites de dépôt du dossier au collège

1^{er} trimestre
15 / 10 / 2018

2^e trimestre
11 / 02 / 2019

3^e trimestre
08 / 04 / 2019

Pièces justificatives à joindre à votre dossier

- 1 **Copie des pages du ou des livrets de famille** (ou les extraits d'actes de naissance), sur lesquels figurent tous les enfants à charge fiscale
- 2 **L'avis d'imposition ou de non imposition 2017** sur les revenus 2016
- 3 **Un justificatif de domicile en Essonne** daté de moins de 3 mois exigé **en cas d'emménagement récent** (quittance de loyer, facture de téléphone)
- 4 Éventuellement, **la dernière attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne** datée de moins de 3 mois,
- 5 Si votre situation a changé de façon conséquente (veuvage, perte totale de revenus...), contactez le collège de votre enfant.

ATTENTION

À défaut de transmission de votre dossier dûment complété dans les délais indiqués, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué

RESTAURATION SCOLAIRE DES COLLÉGIENS

COLLÈGES PUBLICS

Tarifs 2018 / 2019

Le temps du repas est un moment essentiel dans la journée de votre enfant. Convivialité, plaisir, santé, éducation au goût doivent en être les maîtres mots. Responsable de la restauration scolaire dans les collèges de l'Essonne, le Conseil départemental engage un nombre d'actions et de projets importants pour atteindre ces objectifs : place renforcée des produits "bio" et locaux, attention forte accordée à la qualité des aliments et à l'équilibre nutritionnel, développement d'actions avec des agriculteurs biologiques, animation du club des chefs de cuisine par exemple. Nous continuerons en ce sens tout au long de l'année scolaire 2018-2019 pour que le repas au collège soit apprécié par votre enfant.

Le coût de production d'un repas s'élève à 8,38 €. Chaque famille paye en fonction de ses ressources et de la composition de son foyer ; le Département de l'Essonne paye la différence.

Bien manger, c'est aussi bien grandir et s'épanouir !



François Durovray
Président
du Département
de l'Essonne



Si votre enfant est demi-pensionnaire, vous pouvez bénéficier d'un tarif pour le paiement des repas, selon vos ressources et votre situation familiale.

Comment calculer votre tarif ?

Pour connaître le montant du tarif qui vous sera appliqué, vous devez d'abord calculer votre quotient familial (QF). Votre quotient familial est calculé en divisant votre Revenu Fiscal de Référence indiqué sur votre avis d'imposition ou de non imposition 2017 (sur les revenus 2016), par le nombre de personnes déclarées au foyer fiscal (et non le nombre de part).

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL (QF)	CHIFFRE CAF	COLLÈGES PUBLICS tarifs de la demi-pension	
		PARTICIPATION des familles par repas avec inscription au forfait 4 ou 5 jours	
De 0 € à moins de 3 303 €	1	0,72 €	
De 3 303 € à moins de 4 378 €	2	1,02 €	
De 4 378 € à moins de 6 020 €	3	1,29 €	
De 6 020 € à moins de 7 626 €	4	2,63 €	
De 7 626 € à moins de 9 183 €	5	3,09 €	
De 9 183 € à moins de 13 135 €	6	3,40 €	
De 13 135 € à moins de 17 027 €	7	4,13 €	
De 17 027 € à moins de 20 675 €	8	4,34 €	
De 20 675 € et supérieur	9	4,66 €	
Indéterminé	Ind	6,00 €	

* Sans dépôt du formulaire dans les délais

Infos

> Le coût de préparation d'un repas est de 8,38 €

Les conditions d'attribution

- > Résider en Essonne
- > Votre enfant doit :
 - être scolarisé en Essonne dans un collège public
 - être inscrit à la demi-pension du collège
 - déjeuner au moins **4 jours par semaine**
- > Remplir les conditions financières et/ou familiales et fournir les pièces justificatives (voir au dos de ce document)
- > En cas de changement de situation financière et/ou familiale, votre demande sera prise en compte **UNIQUEMENT à compter de 2 tranches de différence**
- > Si vous êtes dans une situation familiale et/ou financière particulière, contactez l'assistante sociale du collège de votre enfant.

Dates limites de dépôt du dossier au collège

1^{er} trimestre 15 / 10 / 2018	2^e trimestre 11 / 02 / 2019	3^e trimestre 08 / 04 / 2019
---	--	--

Agrafer ici
votre coupon
« IND »

RENTÉE SCOLAIRE 2018 / 2019 FORMULAIRE DE CALCUL DU TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE



Collège public de l'Essonne :

Dates limites de dépôt du dossier au collège

Commune :

1 ^{er} trimestre 15 / 10 / 2018	2 ^e trimestre 11 / 02 / 2019	3 ^e trimestre 08 / 04 / 2019
---	--	--

Cadre à remplir par la famille - Enfants COLLÉGIENS en 2018 / 2019

Nom(s)	Prénom(s)	Date de naissance	Classe en 2018/2019

Nom, prénom du représentant légal M Mme

Père Mère Autre (préciser) :

Adresse :

Complément d'adresse : Bâtiment : N° boîte à lettres :

Code postal : 91 | | | | Commune :

N° de téléphone domicile : | | | | | | | | | | Portable : | | | | | | | | | |

Adresse mail : @

Je certifie conformes les informations indiquées ci-dessus.

Date : | | | | | | Signature du représentant légal :

Je consens à l'utilisation de ces données dans le cadre du processus de tarification relatif à la restauration scolaire et pour bénéficier d'informations de la part du Conseil départemental de l'Essonne
Pour plus d'infos : bit.ly/Essonne_données_restaurant

Cadre réservé au service intendance du collège

Revenu fiscal de référence : [] € Date de visa de l'instructeur :

(avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016)

Nombre de personnes au foyer fiscal : []

Quotient Familial : [] €

TRANCHES TARIF PAR REPAS

- 1 0,72 €
- 2 1,02 €
- 3 1,29 €
- 4 2,63 €
- 5 3,09 €
- 6 3,40 €
- 7 4,13 €
- 8 4,34 €
- 9 4,66 €
- IND 6,00 €

Situation particulière

Dossier transmis au Conseil départemental en concertation avec l'agent référent. Date et visa de l'instructeur :

PARTIE À DÉCOUPER ET À RETOURNER AU COLLÈGE

